

Avis d'attribution

Marchés publics et privés

7233862101 - AT



Accord cadre concernant la maintenance de type complet des ascenseurs

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : OPH de Coulommiers. Correspondant : Marie-José THOURET, 13, allée de La Rotonde, 77120 Coulommiers. Tél. : 01 64 03 89 34. Courriel : marches@ophcoulommiers.fr
Adresse internet : <http://ophcoulommiers.e-marchespublics.com>
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : logement et équipements collectifs.
Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n°18-1111.
Objet du marché : accord-cadre concernant la maintenance de type complet des ascenseurs appartenant au patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers.
Catégorie de services : (1) services d'entretien et de réparation.
Critères d'attribution retenus : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Attribution du marché ou du lot :
Numéro du marché ou du lot : 18. Accord-cadre concernant la maintenance de type complet des ascenseurs appartenant au patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers.
Nom du titulaire / organisme : Société OTIS, Tour Défense Plaza, 23-27, rue Delavrière-Lefoullon, 92800 Puteaux FR.
Montant mini/maxi annuel : 60 000 euros.
Date d'attribution du marché : 11 septembre 2020.
Nombre total d'offres reçues : 2.
Le présent marché a pris effet au 16 septembre 2020.
L'avis concerne l'établissement d'un accord cadre.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun, 43, rue du Général-de-Gaule, 77000 Melun. Tél. : 01 60 56 66 30.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 septembre 2020.

Avis administratifs

7233401901 - AA



Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-en-Bière

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020-038 du 20 août 2020, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-en-Bière.
Les objectifs de la procédure sont :
- Agrandir un secteur agricole constructible (Ae) et déplacer un autre secteur Ae afin de permettre de nouvelles installations nécessaires aux exploitations agricoles.
- Préciser le contenu de l'article 11 des zones UA, UB et UH sur l'aspect extérieur des constructions.
- Corriger des erreurs matérielles présentes dans le règlement et le zonage et notamment la bande de constructibilité en zone UB en assurant la cohérence avec la zone UJ.
- Préciser la règle de l'emprise au sol dans les zones urbaines.
A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc RENAUD, professeur de droit de l'urbanisme et de l'environnement, en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du mardi 22 septembre 2020 à 15 h 00 au samedi 24 octobre 2020 à 12 h 30 en mairie de Saint-Martin-en-Bière (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Martin-en-Bière aux dates et horaires suivants :
- le mardi 22 septembre 2020 entre 15 h 00 et 18 h 00,
- le vendredi 16 octobre 2020 entre 15 h 30 et 18 h 30,
- le samedi 24 octobre 2020 entre 9 h 30 et 12 h 30.
En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.
Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-en-Bière arrêté en conseil communautaire allongé en évaluation environnementale et une note synthétique, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis reçus des personnes publiques associées et consultées, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Saint-Martin-en-Bière (siège de l'enquête publique), 1, rue des Francs Bourgeois, 77630 Saint-Martin-en-Bière où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 17 h 30 à 18 h 30, le mardi de 11 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 17 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.
Il sera également disponible à l'adresse suivante :
www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13, sur le site internet de la commune de Saint-Martin-en-Bière <https://st-martin-en-biere.wixsite.com/mairie> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :
- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Martin-en-Bière pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention de M. Jean-Luc RENAUD, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie 1, rue des Francs Bourgeois, 77630 Saint-Martin-en-Bière,
- par courriel à l'adresse suivante smb.mairie@wanadoo.fr,
- en ligne sur la page de l'enquête publique : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13
Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.
Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mardi 22 septembre 2020 à 15 h 00 jusqu'au samedi 24 octobre 2020 à 12 h 30 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://st-martin-enbiere.wixsite.com/mairie> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique13 pendant toute la durée de l'enquête.
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Martin-en-Bière aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7234170301 - AA

Commune de COURCELLES-EN-BASSÉE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération du 20 juillet 2020, le conseil municipal de Courcelles-en-Bassée a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.
Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Courcelles-en-Bassée et peut être consultée dans ses locaux.

7233492901 - AA



Enquête publique du plan de zonage d'assainissement et du schéma directeur d'assainissement de Bois-le-Roi, Chartrettes et Fontaine-le-Port

2ÈME AVIS

En application des dispositions de l'arrêté n° 2020-040 de M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), les zonages d'assainissement seront soumis à enquête publique durant 31 jours du 23 septembre au 23 octobre 2020 inclus.
Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé dans les mairies des communes de Bois-le-Roi, Chartrettes et Fontaine-le-Port et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :
Mairie de Bois-le-Roi : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 / le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Chartrettes : le lundi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 / le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00 / le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 / le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Fontaine-le-Port : du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 / Permanences le mardi de 18 h 00 à 19 h 00 (hors vacances scolaires).
Le dossier sera également consultable sur le site internet <https://www.pays-fontainebleau.fr>. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées :
- sur un registre d'enquête, déposé dans chaque mairie,
- par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Enquête Publique Zonage Assainissement, Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau,
- par voie électronique : <https://pays-fontainebleau.fr/enquetepublique14>
M. Michel CERISIER, désigné commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal de Melun assurera des permanences afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public aux dates et lieux suivants :
Mairie de Bois-le-Roi : le mercredi 23 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00. Jeudi 8 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Chartrettes : le samedi 10 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 23 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.
Mairie de Fontaine-le-Port : le mercredi 14 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi 17 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.
A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions sous un délai d'un mois. Les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis aux organes décisionnels pour approbation.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, Le Président.

Adjudications immobilières

7233869601 - VJ

SCPA MALPEL & ASSOCIÉS

Avocats
21, avenue Thiers - 77008 MELUN CEDEX
Tél. 01 64 10 26 67

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR RÉITÉRATION DES ENCHÈRES EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION

à NOYEN-SUR-SEINE (77114)

Visite le vendredi 23 octobre 2020 de 15 h 30 à 16 h 30

L'adjudication aura lieu le jeudi 5 novembre 2020 à 14 h 00, au palais de justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc, 77000 Melun.

A la requête de :

La société HOIST FINANCE AB (publ), société anonyme de droit suédois, au capital de 29 767 666,663000 SEK, dont le siège social se situe BOX 7848, 10399 Stockholm (Suède), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Stockholm sous le numéro 556012-8489, et agissant en France par le biais de sa succursale HOIST FINANCE AB (publ) sise 38, allée Vauban à La Madeleine (59110), inscrite sous le numéro 843 407 214 au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole, prise en la personne de son représentant légal d'origine domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société anonyme au capital de 529 548 810 euros, dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann, à Paris (75009), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 097 902, agissant poursuites et diligences de son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Désignation : sur la commune de Noyen-sur-Seine (77114), 2, chemin de la Soline.

Une maison d'habitation d'une surface habitable de 108,9 m2 et se composant de :
- Au rez-de-chaussée : une cuisine, un salon, une salle à manger, une salle d'eau, une buanderie et un garage.
- À l'étage : Un dégagement, un wc, une salle de bains et trois chambres.

Le tout cadastré section B n° 312, lieudit Bois du chêne et section B n° 313, lieudit 02, chemin de la Soline, pour une surface totale de 00 ha 13 a 97 ca.
Occupation : les lieux sont occupés.

Mise à prix : 43 333 euros
(quarante trois mille trois cent trente-trois euros)

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :

- 4 334 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,
- 12 000 euros à l'ordre de la CARPA.

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements :

- au cabinet de Me Guillaume MÉAR, 21, avenue Thiers, 77000 Melun.
Pôle saisies immobilières : 01 64 10 26 67 (ligne directe),
- courriel : avocats@malpel-associes.com
- annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr
- pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR,
Avocat poursuivant.

Vie de sociétés

7233842101 - VS

France MOTEUR

SARL au capital de 32 000 euros
16, rue de Berlin
77144 MONTÉVRAIN
RCS Meaux 797 741 550

GÉRANCE

Le 5 octobre 2020, les associés ont décidé :

De nommer M. Rolando VIGATA GONZALEZ, avenue Rovira Roure 109 casa 3, 25198 Lleida, en qualité de gérant à compter du 5 octobre 2020 pour une durée illimitée en remplacement de Mme Francy PERDOMO démissionnaire.

Mention sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Meaux.

7234220801 - VS

SCI FAU ET FILS

Société civile immobilière
Au capital de 304,90 euros
Siège social :
35/37, rue Cornillon
77100 MEAUX
RCS Meaux 328 147 574

AVIS DE MODIFICATIONS

L'assemblée générale mixte des associés du 29 juillet 2020 :

- Constate la démission en tant que gérant de M. SOUSSANA Sam, demeurant Grande-Rue 86, 1660 Château-d'Oex à compter du 29 juillet 2020.

- Constate la nomination en tant que gérant de M. MORENO Julien, demeurant 6, rue Paul-Eyschen, L-7317 Steinsel, Luxembourg, pour une durée indéterminée à compter du 29 juillet 2020.

Le Gérant.

7234148301 - VS

KOREVIE KINESIOLOGIE

SARL à associé unique
Au capital de 1 000 euros
porté à 71 100 euros
Siège social : 15, rue Charles-Meurier
77210 AVON
844 281 998 RCS Melun

AUGMENTATION DU CAPITAL

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 5 mai 2020 que le capital social a été augmenté de 70 100 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 000 euros (mille euros).

Nouvelle mention :
Capital social : 71 100 euros (soixante et onze mille cents euros).

7232990501 - VS

AVIS DE MODIFICATIONS

Par A.G.E du 11 août 2020, les associés de la S.A.R.L. LES FLEURS DU-NANT au capital de 2 000 euros, siège social : 56, avenue Jean-Henri-Dunant, 77100 Meaux, RCS de Meaux B 850 221 144, ont décidé d'accepter sa démission de gérant de M. BEN BELGACEM Laidi et décidé de nommer en remplacement M. BEN BELGACEM Souhail, 23, rue Sébastien-de-Brossard, 77100 Meaux, pour une durée indéterminée à compter du 11 août 2020.
Mention au RCS de Meaux.